

La liberté de manifestation est conçue en France comme une garantie fondamentale liée à la liberté d'expression et, plus généralement, à la liberté individuelle. Sa pratique est répandue, révélant un attachement profond des citoyens français à son respect, au point que personne ne doute aujourd'hui ni de sa valeur constitutionnelle ni de son contenu. Pourtant, ce qui semble évident pour les Français n'est pas nécessairement défini dans le sens imaginé. Il pourrait apparaître un décalage entre la perception de la liberté et sa réalité.

C'est la question que nous nous sommes posée et à laquelle nous tenterons de répondre à l'occasion de la Table Ronde organisée le vendredi 3 mai 2019, à la faculté de droit de Toulon, en collaboration avec la faculté de droit de l'Université de Corse. Il s'agira de comprendre le sens véritable d'une liberté notoirement connue et dont on peut pourtant attendre encore des surprises. L'hypothèse sera vérifiée en étudiant tour à tour la définition et la mise en œuvre de la liberté de manifestation en France, en Italie et en Tunisie.

Direction scientifique

Sylvie SCHMITT, Maître de conférences de droit public
CDPC Jean-Claude Escarras (UMR-CNRS 7318 DICE)
Email : sylvie.schmitt@univ-tln.fr

La liberté de manifestation en France, en Italie et en Tunisie

**TABLE
RONDE**



**Vendredi
3 Mai 2019**

**Faculté de droit
Amphi 100**

ENTRÉE LIBRE

DIRECTION SCIENTIFIQUE

Sylvie SCHMITT, Maître de conférences de droit public
CDPC Jean-Claude Escarras (UMR-CNRS 7318 DICE)
Email : sylvie.schmitt@univ-tln.fr



<http://cdpc.univ-tln.fr>



9h *Accueil des participants*

9h15 *Propos introductifs*

Michaël BARDIN

Maître de conférences en droit public, Laboratoire Biens, Normes, Contrats (LBNC, EA 3788), Université d'Avignon

9h30 *L'histoire constitutionnelle française de la liberté de manifester*

Jean-Claude AQUAVIVA

Maître de conférences en droit public, EA 7311, Patrimoine et entreprises, Université de Corse

10h *De la loi Peyrefitte à la loi « anti-casseurs » : encadrement du domaine de la lutte*

Marie-Hélène GOZZI,

Maître de conférences HDR en droit privé, EA 7311, Patrimoine et entreprises, Université de Corse

10h30 Pause

11h00 *La liberté de manifestation en droit tunisien*

Abbir EL MEKKIR

Maître assistante en droit public, Université de Tunis

11h30 *La liberté de manifestation dans la Constitution italienne : l'action avant l'expression*

Sylvie SCHMITT

Maître de conférences de droit public, CDPC Jean-Claude Escarras (UMR-CNRS 7318 DICE), Université de Toulon

12h00 *La liberté de manifestation en Italie : une liberté mal-aimée ?*

Michaël BARDIN

Maître de conférences en droit public, Laboratoire Biens, Normes, Contrats (LBNC, EA 3788), Université d'Avignon

12h30 *Débats et clôture*